

# L'International

ce que vous ne verrez pas ailleurs

Mardi 19 Mars 2024 n°21

Collège Félix Tisserand Nuits St Georges, 4e2, Directrice de publication : Mme LABADIE

## Sport

Les abeilles se mettent au tennis.

p. 8

## Insolite

Trouvé : peau d'ours ! À qui appartient-elle ?

p.12

## Médias

GB News, la chaîne anglaise épinglée.

p.3

## Italie

La conduite n'a pas d'âge !

p.14

## Pénurie en Iran pour le nouvel an persan.

Ce 18 mars 2024, des millions d'Iraniens ont fêté le passage à la nouvelle année

Les Iraniens ont fêté le début de l'an 1403 du calendrier persan durant l'heure astronomique de l'équinoxe de printemps. Près de 300 millions de personnes se sont souhaitées « Bonne Année » en persan « Norouz Mobarak » dans le monde comme en Iran ou en Afghanistan. Le nouvel an est la fête la plus importante mais cette année la nourriture sera réduite et les repas plus légers. En effet la hausse des prix est estimée à 400 % en une année seulement..

p.5

## Éditorial

Durant la coupe du monde de rugby 2023 et le Top 14 de l'année dernière, plusieurs joueurs se sont fait harceler sur les réseaux sociaux. Inadmissible, désespérant : beaucoup d'adjectifs conviennent à cette situation. Pour arrêter ces agissements, la Fédération Française de rugby a eu la bonne idée de faire appel à l'entreprise qui utilise l'intelligence artificielle pour filtrer, masquer, supprimer et signaler les messages haineux car cet outil masque ce type de commentaires. Comme d'habitude les réseaux sociaux n'agissent pas suffisamment et laissent les messages haineux être publiés ce qui est déplorable. A l'heure actuelle, le masquer reste la meilleure alternative pour protéger les sportifs du cyberharcèlement. Cette avancée, grâce à l'IA est amenée à s'étendre dans d'autres domaines.

## L'antisémitisme n'a pas sa place ici !



A Paris, Laurence Bertranel Dorléac de l'instance de gouvernance à Sciences PO, a assuré lundi que l'institution serait intraitable « si des actes antisémites étaient à nouveau avérés au sein de l'école ».

p.1

## Coup de chaud pour l'entreprise Uber.

L'entreprise Uber a été condamnée à verser 271,8 millions de dollars.

Uber, la célèbre chaîne de chauffeurs de taxis doit verser 271,8 millions de dollars australiens. Plus de 8 milles conducteurs de taxis et propriétaires de voitures de location avaient intenté un recours collectif contre cette plateforme. En effet, de nombreux conducteurs ont subi des pertes de revenus depuis l'arrivée d'Uber sur le marché. Après cet événement, le procès a duré 5 ans. Suite à ça, l'entreprise a fini par céder. Selon les avocats, Uber s'est livré à toutes une série d'agissements choquants lors de son arrivée en Australie comme par exemple utiliser des voitures sans licence avec des chauffeurs non accrédités. Nick Andrianakis a annoncé dans les médias locaux qu'il a été forcé de fermer son entreprise de transports en taxis 40 ans après le début de son activité.

p.10

## Fête du Nouvel an en Iran



À cause de l'inflation, il est devenu difficile d'acheter à manger pour la fête du Nouvel an persan.

1,5€

